



# Conditions de participation aux Trophées STOP Exclusion énergétique

## Principe

Les Trophées STOP Exclusion énergétique et sanitaire ont pour objectif de valoriser les meilleures initiatives prises en France pour agir dans lutte contre la précarité énergétique. Il s'agit pour cela de :

1. Mobiliser les entreprises, les collectivités, les acteurs de l'ESS pour qu'elles inventent et déploient les prestations et solutions techniques au meilleur coût
2. Favoriser des partenariats de nouvelles générations (ODD17) entre acteurs des territoires et de l'économie
3. Accélérer la dynamique d'innovation dans un secteur social et de solidarité
4. Accompagner les start up et acteurs de l'économie sociale qui innovent apportent des solutions
5. Donner plus de moyens et dupliquer les dispositifs d'accompagnement et d'animation

## Qui peut se porter candidat ?

Toute organisation entreprise, publique, ou associative, qui a développé une solution plutôt innovante et qui peut démontrer qu'elle a été mise en œuvre et qu'elle est efficace. Cela concerne tant les associations et autres structures dites de l'ESS, que les entreprises petites ou grandes, que les collectivités territoriales et leurs structures associées.

## Comment se porter candidat ?

Soumettre le formulaire de candidature dûment rempli sur :

[https://www.lab-stopexclusionenergetique.org/Trophées/Formulaire\\_candidature/](https://www.lab-stopexclusionenergetique.org/Trophées/Formulaire_candidature/)  
Ou <https://framaforms.org/candidature-trophees-1585821628>

## Calendrier et délais ?

Les candidatures sont ouvertes à compter du 15 avril et jusqu'au 31 août 2020 (sous réserve de modifications).

Les solutions proposées qui n'auraient pu participer à l'une des réunions sur un territoire seront étudiés par un comité d'experts au niveau national (trois seulement seront sélectionnées, il est donc préférable de participer à l'un des ateliers régionaux).

Les partenaires pourront soumettre des initiatives directement en les incitant à remonter leur projet sur le site de candidature évoqué précédemment.

### **Critères de sélection**

- Solution permettant de créer un changement d'échelle ;
- Solutions reproductibles dans d'autres contextes et d'autres territoires ;
- Démarche inclusive socialement, économiquement et sanitaire ;
- Réalisme / simplicité de mise en œuvre ;
- Caractère innovant ;
- Capacité à fédérer différents acteurs ;
- Efficacité de la solution (détailler).

## **Valorisation des Lauréats**

Les 100 solutions sélectionnées (minimum) donneront lieu à la publication d'un document qui sera largement diffusé.

Les 30 sélectionnées seront présentées à un Grand Jury national présidée par Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, avec pour membres des représentants des grands partenaires et des experts du sujet.

Elles seront aussi invitées à une réception en leur honneur à l'Assemblée nationale, à la rencontre des députés qui soutiennent l'opération.

A l'issue de la présentation, le Grand jury national, sélectionnera les Grands lauréats qui auront l'occasion de recevoir un prix lors du grand événement national de l'innovation organisé par la BPI qui aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre au Bercy Arena.

Les lauréats bénéficieront d'un plan de communication piloté par la Fondation des Transitions avec les partenaires médias. Les initiatives portées par les start up bénéficieront d'un soutien et des conseils de la BPI et des coorganisateur.

Chacun des 30 lauréats bénéficiera du titre de « Lauréat 2020 des Trophées STOP Exclusion énergétique et sanitaire », et pourra s'en faire valoir.

## **Organisateur**

Les Trophées 2020 Stop Exclusion Énergétique sont organisé par la Fondation des Transitions qui en assume la responsabilité juridique et organisationnelle.